

Le Président

PDG/2024/0542

Tremblay, le

21 MAI 2024

Monsieur le Préfet,

Conformément à la législation en vigueur sur les associations et fondations, je vous prie de trouver ci-joint :

- Le bilan annuel 2023,
- Les comptes annuels 2023,
- Le rapport des commissaires aux comptes.

Par ailleurs, vous voudrez bien trouver également le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 29 mars 2024.

Enfin, je vous informe que le Groupe ADP a engagé :

- La somme de 311 482 euros au titre de la mise à disposition du personnel de la Fondation, ainsi que la somme de 16 464 euros au titre des charges locatives dans le cadre de l'hébergement de la Fondation au sein des locaux de la société Aéroports de Paris.

Vous trouverez également en pièce jointe l'avenant détaillant ces contributions complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.



AUGUSTIN de ROMANET

Préfecture de Bobigny
Monsieur le Préfet de Bobigny et Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY Cedex

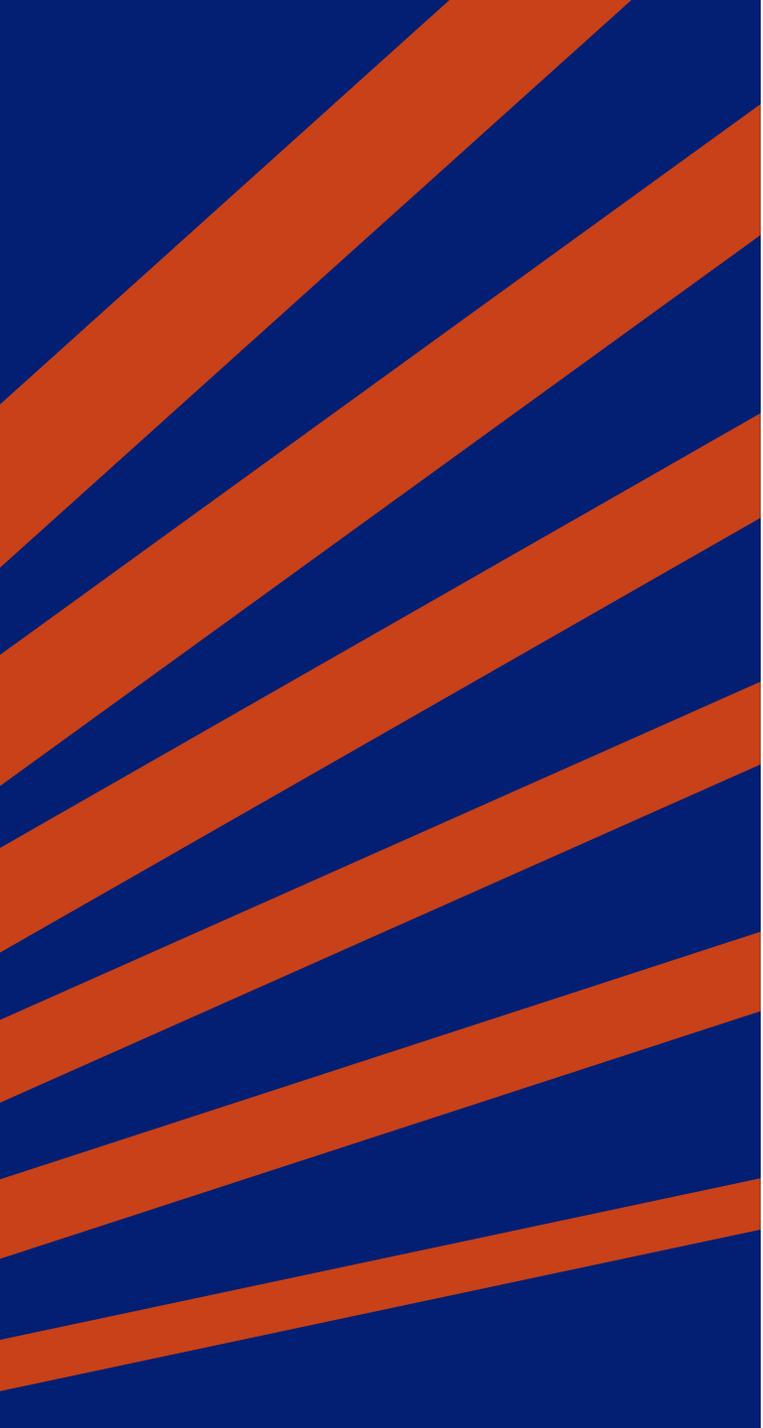
PJ :

- Bilan annuel 2023,
- Comptes annuels 2023,
- Rapport des commissaires aux comptes,
- Procès-verbal du conseil d'administration du 29 mars 2024,
- Avenant aux statuts portant sur la majoration du programme d'action pluriannuel.



POINT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023



01

RÉPARTITION DES CHARGES DE L'ANNÉE

RÉPARTITION DES CHARGES DE L'ANNÉE - CHARGES EXTERNES

- ◆ Les charges externes de la fondation d'Entreprise regroupent :
 - la maintenance du logiciel de gestion des actions soutenues ;
 - la mission des Commissaires aux Comptes ;
 - les frais de communication et évènementiel ;
 - les cotisations ;
 - les frais bancaires.

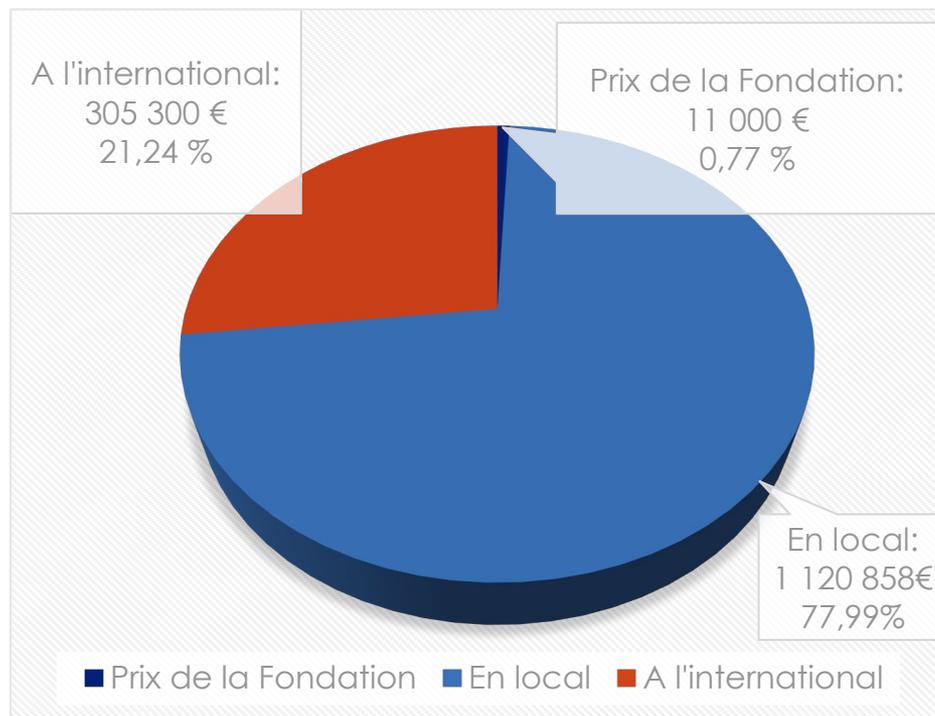
- ◆ L'ensemble de ces charges s'élèvent à 115 430 €, dont :
 - Frais de fonctionnement représentent 12 006 €
 - Frais de communication représentent 22 123 €
 - Cotisations s'élèvent à 23 906 €
 - CAC et frais d'étude s'élèvent à 57 395 €

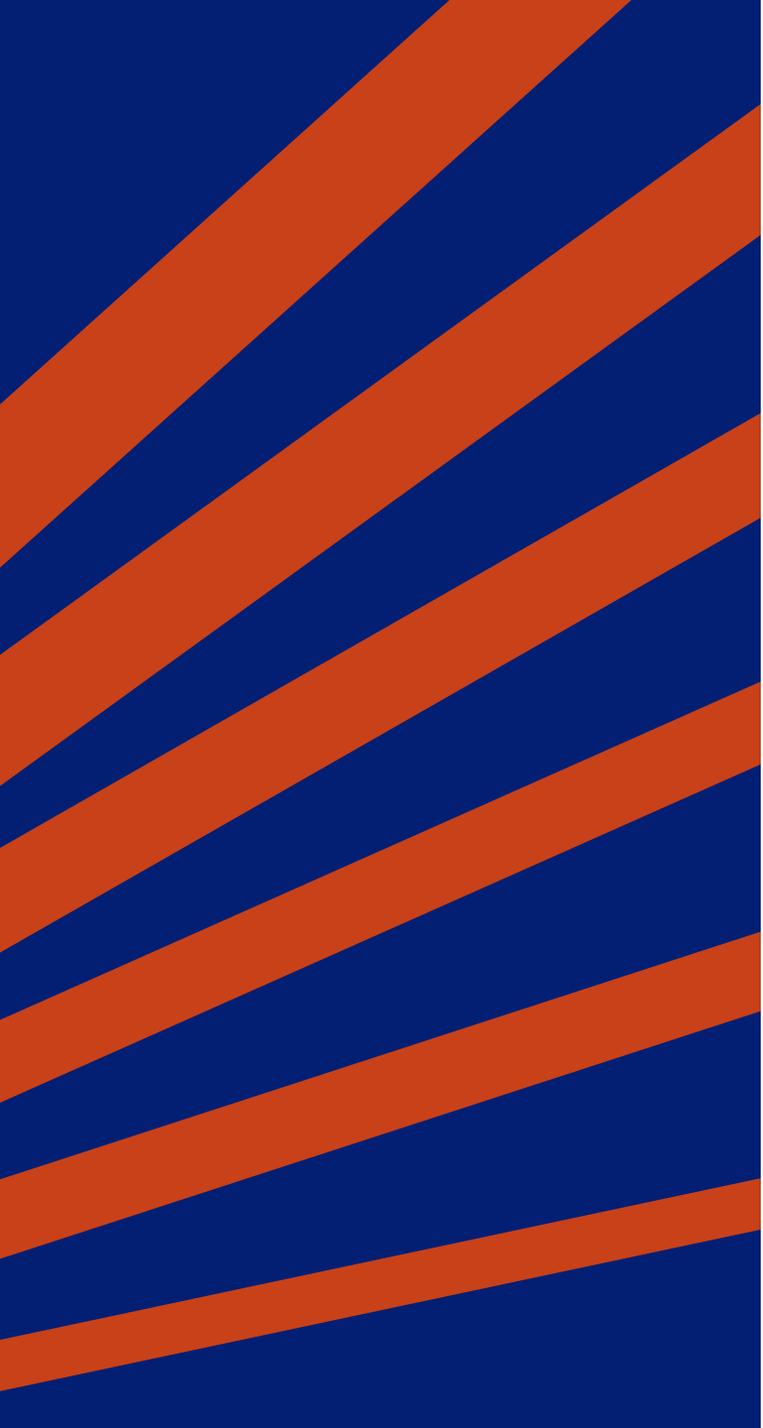
- Les charges de fonctionnement représentent 7,70 % de la dotation globale de la fondation pour 2023

RÉPARTITION DES CHARGES DE L'ANNÉE - AUTRES CHARGES

- ◆ Les autres charges de la fondation d'Entreprise s'élèvent à un montant de 1 437 158 €.
- ◆ La répartition de ces autres charges directement liées à l'activité de la Fondation d'Entreprise se dessine conformément au graphique ci-contre.
- ◆ Le résultat de l'année est **déficitaire** pour un montant de 52 588 €

Répartition des autres charges





02

BUDGET 2023

BUDGET 2023 – COMPTE DE RÉSULTAT

◆ Le compte de résultat prévisionnel au titre de 2023 se présente comme suit :

En euros	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Versements des fondateurs	4.1	1 500 000	1 500 000
Ventes de dons en nature	4.1		
Dons Manuels	4.1		815
Autres produits	4.1		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 500 000	1 500 815
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Achats et charges externes	4.2	115 430	62 352
Aides financières	4.3	1 437 158	1 487 919
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	4.4		5 001
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 552 588	1 555 272
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-52 588	-54 457
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-52 588	-54 457
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			
Impôts sur les bénéfices (IX)			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		1 500 000	1 500 815
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		1 552 588	1 555 272
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		-52 588	-54 457

BUDGET 2023 – PASSIF

◆ Le passif du bilan prévisionnel au titre de 2023 se présente comme suit :

<i>En euros</i>	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
		Net	Net
Fonds propres			
Report à nouveau	5.4	102 866	157 323
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	5.4	-52 588	-54 457
Autres fonds propres			
TOTAL (I)		50 278	102 866
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.1	690 887	12 603
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		690 887	12 603
TOTAL GENERAL (I à III)		741 165	115 469

BUDGET 2023 - ACTIF

◆ L'actif du bilan prévisionnel au titre de 2023 se présente comme suit :

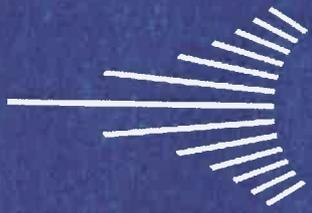
En euros	Notes	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					120
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	5.3	63 665		63 665	115 349
Charges constatées d'avance		677 500		677 500	
TOTAL (II)		741 165		741 165	115 469
TOTAL GENERAL (I à V)		741 165		741 165	115 469
ENGAGEMENTS RECUS	6.2	1 500 000		1 500 000	3 000 000

BUDGET 2024

- ◆ Le budget prévu par le programme quinquennal pour l'année 2024 est de 1 500 000 €
- ◆ La projection des états financiers au titre de 2024 est la suivante :
 - 1 450 000 € au titre des subventions aux associations dont 1 000 000 € pour le périmètre France et 450 000 € pour l'international
 - 50K€ pour les frais de fonctionnement et implication des salariés (cotisation, logiciel, CAC, communication et évènementiel dont soirée de la fondation)



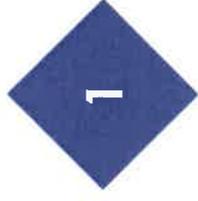
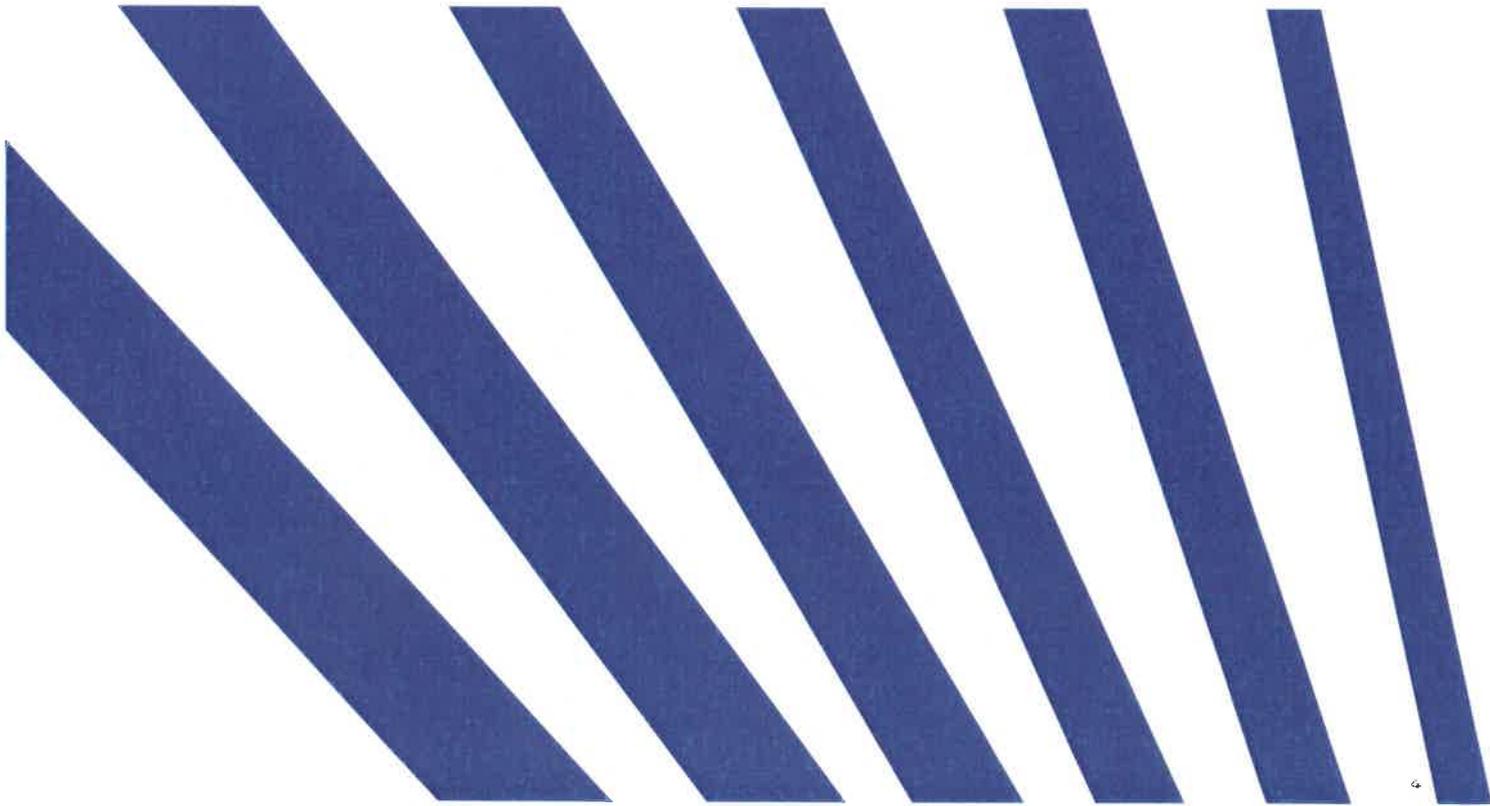
FONDATION
GROUPE ADP



FONDATION
GROUPE ADP

BILAN 2023

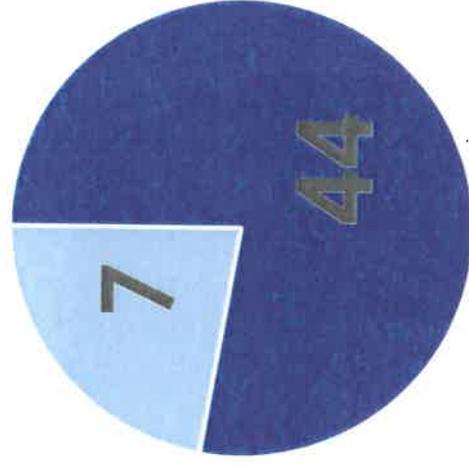
GROUPE ADP -
DIFFUSION RESTREINTE



ÉLÉMENTS DE BILAN DE L'ANNÉE 2023

RÉPARTITION DES PROJETS FRANCE/INTERNATIONAL

LA FONDATION A SOUTENU 51 PROJETS EN 2023, DONT 7 À L'INTERNATIONAL.

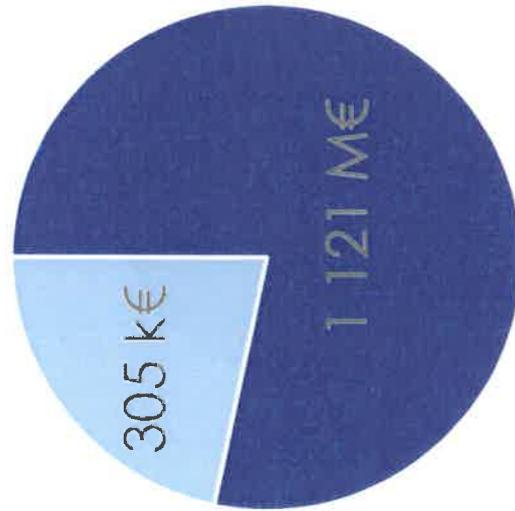


■ En local ■ À l'international

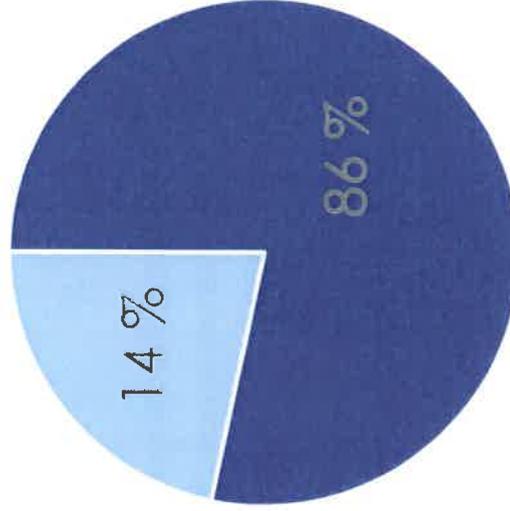
7 projets à l'international, soit **13,7 %** des projets soutenus en 2023, dont 5 sous conventions pluriannuelles.

44 projets en local, soit **86,3 %** des projets soutenus en 2023, dont 19 sous conventions pluriannuelles.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES PROJETS LOCAL/INTERNATIONAL



■ En local ■ A l'international



■ En local ■ A l'international



UN BUDGET CETTE ANNÉE DE

1 500 000 €



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

LES TEMPS FORTS DE 2023 : UN COMITÉ DE SÉLECTION « THÉMATIQUE » S'EST TENU EN FEVRIER DERNIER, EN PRÉSENCE DE MME LÉO CAMPAGNE ALAVOINE AFIN DE NOUS AIDER À RÉFLÉCHIR AUX PROGRAMMES AUTOUR DE LA PETITE ENFANCE



« L'animation du réseau est essentielle dans notre travail. Nos journées d'étude, nos publications sont des espaces de partage et de réflexion, de transmission.

Au fil des années, le réseau s'est beaucoup développé et diversifié, nous avons pris la mesure des disparités territoriales et affiné notre expertise. » LCA

- ◆ Directrice de l'Agence « Quand les livres relient », Madame Campagne Alavoine est venue présenter son association et son projet « favoriser une rencontre littéraire dès le plus jeune âge de la vie ». Elle a ainsi pu partager son expertise de la lecture, auprès des membres du comité de sélection de la Fondation. Un partage d'expériences et des échanges riches de sens.
- ◆ Animer au quotidien un réseau est essentiel pour Léo Campagne Alavoine. Cela consiste à tisser des liens entre les projets, entre les structures, à enrichir et à s'appuyer sur une expertise commune, des expériences partagées pour accompagner des projets lectures dans les territoires. C'est un processus de mise en liens, un moteur qui permet la circulation des informations et des idées, le partage des pratiques, la mise en commun des projets, des questions, des difficultés, des stratégies imaginées... en fonction des spécificités des territoires.
- ◆ « Penser une manière d'accompagner la politique d'éveil » reste, pour elle, une préoccupation permanente, toujours en quête d'amélioration du travail partenarial. C'est ce qui a pu être mis en œuvre lors de cette rencontre « entre experts » du livre, le 10 février 2023.

LES TEMPS FORTS DE 2023 : COUPE PARIS AÉROPORT

La troisième édition du tournoi de foot féminin s'est déroulée au centre d'entraînement du Paris FC.

- ◆ Le samedi 10 juin dernier avait lieu l'édition féminine 2023 de la Coupe Paris Aéroport, à Orly. En partenariat avec les clubs de l'AS Monaco FF et le Paris FC, le tournoi a vu s'affronter près de 200 joueuses U15 de 16 clubs de d'Ile-de-France. L'équipe féminine de Sarcelles a remporté le tournoi.
- ◆ Une vingtaine de collaborateurs du Groupe ADP ont participé bénévolement à cette édition et comme d'habitude avec nos arbitres ADP !



LES TEMPS FORTS DE 2023 : PRIX DU LIVRE PARIS AÉROPORT

- ◆ Prix du Livre Paris Aéroport Jeunesse : l'édition 2023 s'est tenue sur un thème de lecture libre, où les livres ont été sélectionnés par les instituteurs et les bibliothécaires.
- ◆ Le 13 juin 2023, plus de 1300 élèves des territoires proches des aéroports ont pu élire leur livre coup de cœur de l'année. Evènement soutenu par la Fondation du Groupe ADP et Lagardère Travel Retail, avec la participation du Labo des Histoires sur la partie tenue des ateliers.
- ◆ Chaque année depuis 2014, la Maison de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de Paris-Orly organise le Prix du Livre Paris-Aéroport. Cette année, sur Orly, 25 classes de 7 communes soit 617 élèves de CM1 et CM2 ont travaillé pendant plusieurs mois sur une sélection d'ouvrages jeunesse en compétition pour élire leur livre « coup de cœur ». La MDE Nord a dupliqué l'opération et procédé à sa deuxième édition du prix cette année. 24 classes ont pu participer sur 4 communes à proximité de l'aéroport soit environ 700 élèves.
- ◆ Ce sont donc près de 50 classes volontaires, réparties sur 5 départements (Essonne, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis) qui ont participé en 2023. Elles ont été accompagnées tout au long de l'année par le réseau des médiathèques, à travers différents temps forts en lien avec les ouvrages sélectionnés : lecture à haute voix, rencontre avec les auteurs, échanges sur les thématiques abordées, etc.
- ◆ Pour 2024, nous associerons le CPLJ93 (Centre de Promotion du Livre de Jeunesse), pour sélectionner les auteurs et organiser les rencontres avec les classes. Ce nouveau partenariat permettra de monter en qualité le niveau de notre Prix. En effet, le CPLJ est reconnu pour sa grande expertise, notamment à travers le Salon du Livre Jeunesse de Montreuil.



L'association IM'PACTES a mis en place en septembre 2022 de nouveaux programmes destinés aux enfants, adolescents et jeunes adultes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance afin de les accompagner dans leur scolarité, de leur permettre un meilleur accès à la culture et de les prendre en soin précocement afin de leur offrir un avenir professionnel serein et épanoui.

Pour rappel, en 2023 la Fondation d'entreprise du Groupe ADP a décidé de soutenir l'Association Impactes à hauteur significative de 200 k€ répartis sur deux années. Des soutiens autres que financiers sont envisagés : offres de places dans les musées via nos partenariats pour une ouverture culturelle ; visites de plates-formes pour la découverte des métiers de l'aérien. Également, partenaire des JO 2024, le Groupe a déjà distribué une vingtaine de places pour l'Antenne de Draveil ; et les partenariats sous diverses formes devraient s'intensifier.

Enfin, il est important de souligner que le 20 novembre dernier, pour la journée internationale des droits de l'enfant, plus de 200 chefs d'entreprises, dont notre Président Augustin de Romanet et des personnalités du monde économique se sont réunis à Bercy, pour un évènement exceptionnel : « Les entreprises se mobilisent pour l'Enfance » ; se voulant être un plaidoyer pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge en protection de l'enfance, sous le haut-patronage de Monsieur Bruno Le Maire, et bien entendu en présence de Céline Gréco-Professeure, Présidente de l'Association Impactes.

Ce moment se devait d'alerter le grand public sur les conditions dans lesquelles beaucoup de ses enfants grandissent. Il avait pour but de lancer un véritable « mouvement » d'entreprises françaises, à destination de cette jeunesse qui passe souvent sous tous les radars.

Avec le soutien de 25 entreprises, Impactes a lancé officiellement une coalition d'entreprises pour permettre aux enfants, adolescents et jeunes majeurs protégés, de pouvoir accéder à des programmes d'accompagnement globaux, articulés autour de l'accès à la santé, à l'éducation et à la culture.

LES TEMPS FORTS DE 2023 : MOBILISES POUR LE MAROC

BIP

Bureau International de Périples

ONG Internationale

FONDATION
BÉATRICE
SCHONBERG

humanitaire de France

Pour l'éducation des filles



◆ Le tremblement de terre qui a frappé le Maroc a fait de nombreuses victimes. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes au sein des internats « En route pour l'Ecole », que nous finançons avec la Fondation Béatrice Shoenberg. Cependant les infrastructures à Asni ont été durement touchées et les familles de nos étudiantes du Haut-Atlas également.

◆ C'est pourquoi, le Groupe ADP s'est mobilisé en faisant parvenir, pour l'internat et les familles des étudiantes, un convoi humanitaire composé de produits de première nécessité (une centaine de lits de camps, de couvertes, 200 oreillers, 2000 draps jetables, 480 tapis de sol, 2 tentes barnum, 1 table d'examen, des cartons de jouets...), via notre partenaire BIP Humanitaire.

◆ Également, Laure Kermen a pu établir un contact avec « La Fondation des architectes de l'Urgence », afin de financer la réparation des internats. En parallèle, elle a pu convaincre les Fondations Safran et BMCI (BNP), de s'associer au projet de construction d'un second internat.



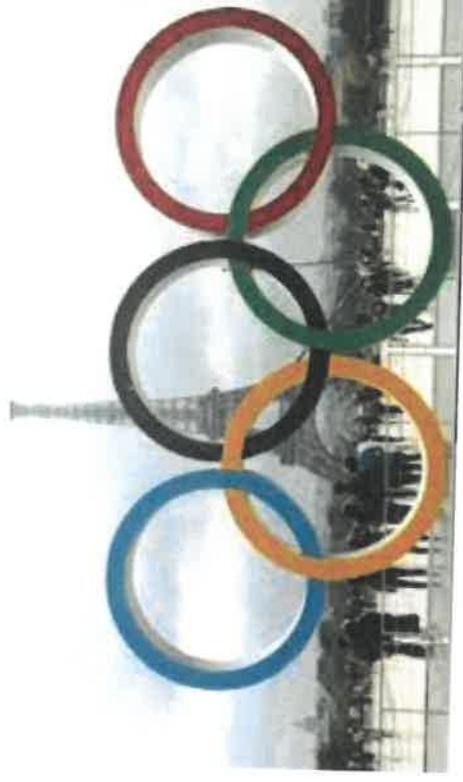
2023 : AUTOUR DU SPORT

- **Contreparties du partenariat ADP/Paris 2024**

La Fondation du Groupe ADP va faire bénéficier des contreparties du partenariat ADP/Paris 2024 à trois de ses associations partenaires (EPDH, CLE, IMPACTES). Ainsi, une cinquantaine de jeunes de nos territoires seront invités à assister à une épreuve olympique. Ces associations ont été sélectionnées pour leur engagement en faveur des jeunes n'ayant pas la possibilité de partir en vacances l'été.

- **Création de la Team ADP x Club INSEP Alumni**

Dans la continuité du Prix du Groupe ADP et en partenariat avec le Club INSEP Alumni, la Fondation du Groupe ADP a décidé de soutenir 6 athlètes, dont 4 en situation de handicap, pour former la "Team ADP by INSEP Alumni" (Souleyman Alaphilippe, Caroline Queroli, Kylvian Portal, Anaëlle Roulet, Margot Boulet et Damien Letulle). Le soutien apporté par la Fondation se matérialise par une bourse sur un an pour soutenir les athlètes dans leur double projet sport études et leur assurer une préparation sereine des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



RAPPORT FINANCIER POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29.03.2024
(Concernant le chapitre relatif à l'approbation des comptes)

RAPPORT FINANCIER AU 31/12/2023

La Fondation d'entreprise Groupe ADP a développé en 2023 son action de mécénat à hauteur de 1 500 000 euros. Elle a apporté son soutien à des projets portés aussi bien par des associations intervenant en proximité de ses plateformes en France, qu'en faveur d'associations Françaises intervenant à l'international, spécifiquement dans les pays où le Groupe ADP a des intérêts économiques.

Clôture 2023

En 2023, le versement du Fondateur s'est élevé à 1 500 000 euros.

Compte de Résultat

Les produits d'exploitation sont constitués du versement de 1 500 000 euros par le Fondateur

Les charges d'exploitation affectées aux actions de la Fondation se sont élevées à 1 437 158 euros, les achats et charges externes sont d'un montant de 115 430 euros.

Le résultat d'exploitation constitué de la différence entre les produits et charges d'exploitation est un déficit de 52 588 euros.

Le résultat financier est à zéro.

Le déficit de l'exercice 2023 s'élève à 52 588 euros.

Bilan Actif

L'actif du bilan est constitué uniquement de la trésorerie de la Fondation d'entreprise pour un montant de 63 665 euros, les charges constatées d'avance s'élèvent à 677 500 Euros.

Bilan Passif

Le passif du bilan est constitué par le report à nouveau pour un montant de 50 278 euros, des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 13 387 euros ainsi que d'autres dettes pour un montant de 677 500 euros correspondant à nos engagements vis-à-vis de nos partenaires.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices » de l'annexe des comptes annuels qui mentionne le changement de comptabilisation des conventions pluriannuelles et le traitement comptable dérogatoire associé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation d'entreprise ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation d'entreprise.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation d'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

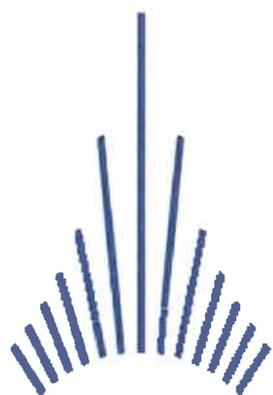
Paris-La Défense, le 29 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY



FONDATION
GROUPE ADP

— Cultiver
l'envie
de s'ouvrir
au monde



Comptes Sociaux

31 Décembre 2023

Comptes sociaux et annexes de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP au 31 décembre 2023

Actif du bilan

En euros	Notes	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					120
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	5.1	63 665		63 665	
Charges constatées d'avance	5.2	677 500		677 500	115 349
TOTAL (II)		741 165		741 165	115 469
TOTAL GENERAL (I à V)		741 165		741 165	115 469
ENGAGEMENTS RECUS	6.2	1 500 000		1 500 000	3 000 000

Comptes sociaux et annexes de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP au 31 décembre 2023

Passif du bilan

En euros	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
		Net	Net
Fonds propres			
Report à nouveau	5.3	102 866	157 323
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	5.3	-52 588	-54 457
Autres fonds propres			
TOTAL (I)		50 278	102 866
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.4	13 387	12 603
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5.5	677 500	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)		690 887	12 603
TOTAL GENERAL (I à III)		741 165	115 469
ENGAGEMENTS DONNES	6.1		759 600

Comptes sociaux et annexes de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP au 31 décembre 2023

Compte de résultat

En euros	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Versements des fondateurs	4.1	1 500 000	1 500 000
Ventes de dons en nature	4.1		
Dons Manuels	4.1		815
Autres produits	4.1		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 500 000	1 500 815
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Achats et charges externes	4.2	115 430	62 352
Aides financières	4.3	1 437 158	1 487 919
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	4.4		5 001
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 552 588	1 555 272
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-52 588	-54 457
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-52 588	-54 457
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			
Impôts sur les bénéfices (IX)			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		1 500 000	1 500 815
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		1 552 588	1 555 272
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		-52 588	-54 457
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature	4.5	327 946	258 067
Dons en nature			
TOTAL		327 946	258 067
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services	4.5	16 464	15 550
Prestations en nature	4.5	311 482	242 517
TOTAL		327 946	258 067

Annexes aux Comptes Sociaux

31 Décembre 2023



Annexes aux Comptes sociaux - Sommaire

NOTE 1	Description de l'objet social, des activités et moyens mises en œuvre	7
NOTE 2	Faits caractéristiques de l'exercice	7
NOTE 3	Principes, règles et méthodes comptables	7
	3.1 Référentiel comptable	7
	3.2 Méthodes et principes comptables	7
	3.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices	7
	3.4 Dettes	7
	3.5 Définition des disponibilités	7
NOTE 4	Notes relatives au compte de résultat	8
	4.1 Ventilation des autres produits	8
	4.2 Achats et charges externes	8
	4.3 Aides financières (Art 141.1)	9
	4.4 Autres charges	9
	4.5 Contribution volontaire en nature	9
NOTE 5	Notes relatives au bilan	10
	5.1 Détail des disponibilités	10
	5.2 Charges constatées d'avance	10
	5.3 Variation des fonds propres (Art.431-5)	10
	5.4 Dettes d'exploitation	11
	5.5 Autres dettes	11
NOTE 6	Engagements hors bilan	12
	6.1 Engagements donnés hors bilan	12
	6.2 Engagements reçus hors bilan	12

NOTE 1 Description de l'objet social, des activités et moyens mises en œuvre

La Fondation d'Entreprise Groupe ADP a pour objet social :

- Toutes actions visant à développer, soutenir, promouvoir et valoriser une activité ou un programme d'intérêt général et culturel, visant notamment la prévention et la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire, mis en œuvre par une association ou une collectivité locale que ce soit en France métropolitaine si ces dernières sont situées à proximité des plateformes aéroportuaires d'Aéroports de Paris mais aussi à l'international notamment dans les pays où la société du Groupe ADP a des intérêts.
- Toutes actions permettant l'implication et l'engagement des salariés de la société Aéroports de Paris et des sociétés du groupe ADP, notamment à travers le mécénat de compétences sous toutes ses formes.
- La Fondation apporte son soutien financier à des projets mis en œuvre par des organismes à but non lucratif porteurs de projets en lien avec l'objet social décrit ci-dessus.

NOTE 2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable 2023 est le neuvième exercice. Sa durée est de 12 mois.

Une enveloppe de 51 k€ est dédiée à des projets proposés par des membres externes du CA dont une représentante du personnel (décision du CA le 13 avril 2023) et votée au cours d'un CA exceptionnel le 08 septembre 2023

NOTE 3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP sont établis et arrêtés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2 Méthodes et principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Depuis le 30 septembre 2023, les conventions pluriannuelles sont comptabilisées, pour les engagements afférents aux exercices futurs, en charges constatées d'avances en contrepartie des autres dettes et ne figurent plus dans les engagements donnés, comme c'était le cas pour les exercices antérieurs.

Ce traitement constitue une dérogation à la règle comptable des charges constatées d'avance afin de permettre la linéarisation au compte de résultat des charges sur la durée des conventions pluriannuelles ainsi qu'une cohérence au regard du traitement comptable du programme d'actions pluriannuel dont les versements futurs permettront de financer les échéances futures de ces conventions pluriannuelles.

3.4 Dettes

Dettes d'exploitations

Les dettes d'exploitation et les autres dettes sont comptabilisées lorsque conformément à une commande de la fondation, la marchandise a été livrée ou le service rendu ou bien en présence d'un engagement financier.

3.5 Définition des disponibilités

Les disponibilités sont constituées uniquement d'un compte bancaire ouvert à la BNP.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des autres produits

(En euros)	2023	2022	Variation	
			en montant	en %
Versement du membre fondateur – Dotation statutaire	1 500 000	1 500 000	-	-
Dons salariés		815	-815	100%
Total Autres produits	1 500 000	1 500 815	- 815	0%

4.2 Achats et charges externes

(En euros)	2023	2022	Variation	
			en montant	en %
Entretien, réparations et maintenance	(11 761)	(10 890)	871	8%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires CAC	(57 395)	(12 844)	44 551	347%
Publicité, publications, relations publiques	(22 123)	(17 447)	4 676	27%
Frais de déplacements		(265)	(265)	-100%
Frais bancaires	(245)	(182)	63	34%
Divers - Cotisations	(23 906)	(20 724)	3 183	15%
Total Achats et charges externes	(115 430)	(62 352)	(53 078)	85%

Les frais d'entretien, réparations et maintenance concernent Optimy pour un montant de 11 761 €

Le montant des honoraires s'élève à 57 395 € qui s'explique par :

- KIMSO : Etude de Mesure d'impact de la fondation Groupe ADP pour un montant de 43 224 €.
- Deloitte et Associés : Facture d'honoraire au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 13 387 €.

Le poste frais de publicité, publications et relations publiques de 22 123 € s'explique par :

- Rivacom : Rapport annuel 2022 de la fondation groupe ADP. Pour un montant de 12 744 €
- Fashion Goodiz : frais technique pour la soirée annuelle pour un montant de 4 236 €
- EDI8 pour un montant de 4 084 €
- KONITYS pour un montant de 759 €
- Lions Club Roissy Pays de France pour un montant de 300 €

Les cotisations et prestations diverses de 23 906 € s'explique par :

- Equanity Build Solidarity pour un montant de 7 646 €,
- Carenews pour un montant de 6 600 €,
- Admical pour un montant de 5 000 €,
- Stopilletrisme pour un montant de 4 000 €,
- Mouv'art pour un montant de 660 €.

4.3 Aides financières (Art 141.1)

(En euros)	2023	2022	Variation	
			en montant	en %
Aides financières	(1 437 158)	(1 487 919)	50 761	-3%
Total Aide financières	(1 437 158)	(1 487 919)	50 761	-3%

Le montant total des dépenses rattachées aux missions de la Fondation s'élève à 1 437 158 euros.

4.4 Autres charges

(En euros)	2023	2022	Variation	
			en montant	en %
Droits d'auteurs		(5 001)	5 001	-100%
Total Autres charges		(5 001)	5 001	-100%

Les droits d'auteurs sont liés aux Prix du livre 2022 de la Fondation.

4.5 Contribution volontaire en nature

(En euros)	2023	2022	Variation	
			en montant	en %
Produits				
Prestations en nature *	327 946	258 067	69 879	27%
Total Produits	327 946	258 067	69 879	27%
Charges				
Prestations en nature	311 482	242 517	68 965	28%
Mises à disposition gratuite de biens et services *	16 464	15 550	914	6%
Total Charges	327 946	258 067	69 879	27%

La société Aéroports de Paris a mis à disposition de la Fondation le personnel et les locaux nécessaires à son fonctionnement.

Les contributions volontaires en nature sont évaluées au coût salarial et au montant des charges réelles pour l'utilisation des locaux.

NOTE 5 Notes relatives au bilan**5.1** Détail des disponibilités

(En euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
			en montant	en %
Compte bancaire	63 665	115 349	(51 684)	-45%
Total Disponibilités	63 665	115 349	(51 684)	-45%

5.2 Charges constatées d'avance

(en euros)	2024	durée conventions
ABC Domino (soutien écoles)	50 000	2022 à 2024
Admical	45 000	2022 à 2024
Association une chance pour réussir	7 000	2022 à 2024
GIP_Trousse à projets	15 000	2022 à 2024
Paris mozart Orchestra PMO 2/3	25 000	2022 à 2024
Association - United Way	90 000	2023 à 2024
Association Coup de Pouce	120 500	2023 à 2024
Association IMPACTES	100 000	2023 à 2024
Bibliothèque sans frontière	100 000	2023 à 2024
Paris mozart Orchestra (La Maestra)	25 000	2023 à 2024
Lire pour en Sortir	100 000	2023 à 2024
Total	677 500	

5.3 Variation des fonds propres (Art.431-5)

(En euros)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Report à Nouveau	157 323	(54 457)			102 866
Excédent ou Déficit	(54 457)	(54 457)		(52 588)	(52 588)
Situation Nette	102 866	-		(52 588)	50 278

5.4 Dettes d'exploitation

(En euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
			en montant	en %
Fournisseurs et comptes rattachés	13 387	12 603	784	6%
Total Fournisseurs et comptes rattachés	13 387	12 603	784	6%

Les dettes d'exploitation concernent les honoraires des commissaires aux comptes.

5.5 Autres dettes

(En euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
			en montant	en %
Autres dettes	677 500	-	677 500	-
Total Autres dettes	677 500	-	677 500	-

Les autres dettes concernent les engagements vis-à-vis de nos partenaires.

L'évolution de ce poste s'explique par le fait que, depuis le 30 septembre 2023, les conventions pluriannuelles sont comptabilisées, pour les engagements afférents aux exercices futurs, en charges constatées d'avances en contrepartie des autres dettes et ne sont plus constatées en engagements hors bilan donnés.

Échéancier des dettes

(En euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 387	13 387	-	-
Autres Dettes	677 500	677 500	-	-
Total Dettes	690 887	690 887	-	-

Le tableau ci-dessus présente, pour chaque nature de dettes, la durée restant à courir pour que la dette devienne exigible.

NOTE 6 Engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés hors bilan

Les conventions pluriannuelles postérieures à 2023 ne sont plus constatées comme des engagements hors bilan mais en charges constatées d'avance en contrepartie des dettes d'exploitation.

6.2 Engagements reçus hors bilan

(En euros)	2024
Aéroports de Paris	1 500 000
Total	1 500 000

La dernière échéance du programme précédent (2019 à 2024) d'1,5 million d'euros sera versée en janvier 2024.

Lors des délibérations prises par le conseil d'administration du 15 décembre 2023, il a été décidé de proroger le programme pluriannuel de la Fondation pour une durée de 5 ans (2025 à 2029). Il a également été décidé la fixation d'une nouvelle dotation de 9 millions d'euros suivant un plan quinquennal de versement annuel d'1,8 millions d'euros, sur la période 2025 à 2029.

La procédure de renouvellement de la Fondation et les comptes annuels seront engagés auprès de la préfecture à la suite du Conseil d'Administration du 29 mars 2024.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le 29 mars 2024

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, du rapport financier de la Fondation ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de la Fondation telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

TROISIEME DECISION

Le conseil d'administration constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est un déficit qui s'élève à 52 588 euros, et décide de l'affecter au compte de report à nouveau dont le montant sera désormais de 50 278 euros.

QUATRIEME DECISION

Le conseil d'administration approuve les contributions volontaires en nature au titre de l'année 2023 qui s'élèvent à 327 946 euros.

CINQUIEME DECISION

Le conseil d'administration rappelle les orientations budgétaires 2024 pour 1 500 000 € avec fongibilité possible entre les enveloppes selon la qualité des projets soumis :

- Charges externes : 60 000 €
- Aides financières : 1 440 000 €

SIXIEME DECISION

Le Conseil d'administration, après avoir examiné les propositions d'orientations du futur plan quinquennal 2025-2029 de la Fondation, approuve ces orientations.

SEPTIEME DECISION

Le conseil d'administration procède au vote du Prix Coup de Cœur de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP.

Le Prix Coup de Cœur du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP est décerné à l'association Espoirs Jeunes pour un montant de 3 000 euros.

Pour le conseil d'administration,



Augustin de ROMANET
Président de la Fondation d'entreprise
Groupe ADP



Avenant aux statuts portant sur la majoration du programme d'action pluriannuel

Au titre de l'année 2023

Fondation d'Entreprise Aéroports de Paris
1, rue de France à Tremblay en France

AVENANT N° 8 RELATIF AU MONTANT DU PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL

Article 1^{er} : Les statuts de la Fondation d'Entreprise Aéroports de Paris créée par arrêté préfectoral du 20 mai 2015, et prorogé par publication au JO du 28 décembre 2019, sont modifiés par le présent avenant en ce qui concerne le montant du programme pluriannuel.

Article 2 : Le programme d'action pluriannuel, couvrant la période 2023, pour un montant de 1 500 000 euros est augmenté de 327 946 euros.

Cette augmentation se répartit de la façon suivante :

- Mise à disposition du personnel par le membre fondateur, la société Aéroports de Paris, d'un montant de 311 482 euros,
- Mise à disposition des locaux par le membre fondateur, la société Aéroports de Paris, pour un montant de 16 464 euros.

Article 3 : Le programme d'action pluriannuel s'élève à 1 827 946 euros.

Fait à Paris, le 29 mars 2024
En trois exemplaires



Le Fondateur représenté par son Président directeur général,
Augustin de ROMANET

Deloitte & Associés

A l'attention de Monsieur Jean-Claude MARTY

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense cedex

Paris, le 29 mars 2024

Objet : Lettre d'affirmation comptes annuels 31.12.2023

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Groupe ADP afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après "les Etats Financiers"). Ces Etats Financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 mars 2024 et font apparaître, à la date de clôture de l'exercice, des fonds propres de 50 278 euros y compris un déficit de 52 588 euros.

En tant que responsables de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les Etats Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément aux règles et principes comptables français. Cependant, nous notons un changement de méthode de comptabilisation des conventions pluriannuelles qui constitue un traitement comptable dérogatoire.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures sur notre système de contrôle interne. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.
3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté et d'approbation des Etats Financiers, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport financier.
4. Nous avons mis à votre disposition tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des conseils d'administration et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice jusqu'à la date de cette lettre.

Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.

5. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des Etats Financiers.
6. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux déjà pris en compte dans les Etats Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable, le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe et/ou dans le rapport financier.
7. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.
8. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.
9. Nous n'avons pas connaissance de :
 - fraude suspectée ou avérée, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne, ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers ;
 - allégation de fraude susceptible d'avoir un impact sur les Etats Financiers, provenant des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
10. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.
11. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat, ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers, et le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.
12. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions et la capacité de l'entité, à la date d'arrêt des Etats Financiers par le conseil d'administration, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.
13. S'agissant des risques climatiques, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et compte tenu des engagements pris par l'entité, que :
 - nous les avons pris en considération, dans les estimations comptables clés présentées dans les Etats financiers,
 - le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et ;

- les hypothèses utilisées pour la préparation des Etats Financiers sont cohérentes avec les engagements annoncés ainsi que les informations présentées dans les autres supports de communication.
14. S'agissant des conditions macro-économiques (pressions inflationnistes, hausses des taux d'intérêt ainsi que des coûts de matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change), nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance que :
- nous les avons pris en considération dans les estimations comptables clés présentées dans les Etats Financiers,
 - le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et
 - les hypothèses utilisées pour la préparation des Etats Financiers sont cohérentes avec les informations présentées dans les autres communications (communiqués de presse, rapport de gestion, etc.).
15. Les principaux jugements relatifs aux traitements comptables retenus pour l'établissement des Etats Financiers ont fait l'objet d'une information appropriée dans les Etats Financiers.
16. L'entité est effectivement propriétaire ou contrôle ou est bénéficiaire du potentiel de services de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques ainsi que les dérivés actifs et passifs, sont inclus dans les Etats Financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'entité sont explicitement indiqués dans les Etats Financiers.
17. Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance sont inclus dans les Etats Financiers. Nous confirmons avoir pris en compte les risques climatiques, au mieux de notre connaissance, ainsi que les éventuels engagements pris par l'entité dans l'évaluation des provisions.
18. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours... ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les Etats Financiers reflètent les jugements exercés ainsi que la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.
19. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des Etats Financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.

20. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les Etats Financiers.

Depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué, au mieux de notre connaissance, (1) tout accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu lieu ou a probablement eu lieu, ainsi que les rapports qui nous ont été transmis par des tiers (y compris des organismes de régulation et de contrôle ou des consultants en sécurité), dans la mesure où de tels accès non autorisés à nos systèmes d'information sont susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, une incidence significative sur les Etats Financiers, et (2) toute attaque de rançongiciel (ransomware) pour laquelle nous avons payé, ou envisageons de payer, une rançon, quel qu'en soit le montant.

21. Il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport aux informations qui vous ont été précédemment communiquées afin d'identifier le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des articles R.561-1 et suivants du code monétaire et financier et son statut éventuel de personne exposée au sens de l'article R.561-18 du code monétaire et financier.
22. Au cours de l'exercice, l'entité n'a détenu aucune créance sur l'un de ses administrateurs ou dirigeants et n'a accordé aucune garantie en leur faveur.
23. Toutes les informations comptables et financières adressées ou mises à la disposition des membres à l'occasion du conseil d'administration appelé à statuer sur les Etats Financiers vous ont été communiquées.

Augustin DE ROMANET

Président



Laure KERMEN

Déléguée Générale

